

RIFSSEP : Et si, une nouvelle fois, l'UNSA Développement Durable avait vu juste ?

Au cours des réunions de travail avec la DRH sur les modalités de passage des personnels au RIFSSEP, prévu au 1^{er} juillet 2015, l'UNSA Développement Durable n'a eu de cesse, dans l'adversité, de dénoncer la marche forcée de cette réforme bâclée, inaboutie, décidée ex nihilo par la DGAFP, ainsi que l'absence de cohérence interministérielle des modalités de gestion du RIFSSEP (condamnant dès le départ les objectifs déclarés de la réforme - convergence indemnitaire, mobilités facilitées, etc.) ou l'incapacité de l'administration à afficher de manière transparente ses projets en matière de passage ou non de la filière technique dans le dispositif !

C'est dans ce contexte que l'UNSA a été la seule organisation syndicale à réclamer officiellement un report de l'entrée en vigueur ([lien en cliquant ici](#)) de cette réforme, demande jugée si incongrue en première analyse que la DRH n'a pas jugé bon d'y répondre formellement.

Pour autant, les faits semblent donner raison à l'UNSA Développement Durable puisque la DRH vient d'annoncer l'ajournement de la plénière de présentation du dossier aux organisations syndicales ainsi que le retrait du dossier RIFSSEP de

l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 17 mars 2015.

Des discussions seraient en cours au niveau interministériel au vu de l'avancement désordonné des ministères et du retard pris. Il faut en effet savoir que dans nombre de départements ministériels, les Organisations Syndicales n'ont toujours pas vu le moindre signe d'une concertation sur le dossier RIFSSEP, ni pu prendre connaissance des modalités proposées (groupes de fonctions, modalités d'évolution, barèmes de référence, etc.).

Il n'est donc pas impossible que l'analyse de l'UNSA faisant son chemin, nos revendications trouvent une concrétisation dans un report de la date d'entrée en vigueur du nouveau régime, au profit d'un peu de temps supplémentaire qui ne sera pas superflu pour faire avec l'administration le tour détaillé de toutes les questions soulevées par cette réforme.

AFFAIRE
à suivre